

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

RÈGLEMENT 277-2017

**CRÉATION D'UNE AFFECTATION RÉCRÉO-
TOURISTIQUE À SAINT-AGAPIT (CAMP SCOUT)**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

Téléphone : 418-926-3407
Téléphone : 418-990-0175
Télécopieur : 418-926-3409
Courriel: info@mrclotbiniere.org

RÈGLEMENT 277-2017
CRÉATION D'UNE AFFECTATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE
À SAINT-AGAPIT (CAMP SCOUT)

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
ATTENDU QUE	l'immeuble visé par le changement d'affectation, effectuée par le présent règlement, ne pourra jamais être considéré comme un immeuble protégé, au sens de l'article 4.3 du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 277-2017 s'est tenue le 9 janvier 2018;
ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 13 septembre 2017 conformément aux dispositions du Code Municipal;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Denis Dion appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) porte le titre de « CRÉATION D'UNE AFFECTATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE À SAINT-AGAPIT (CAMP SCOUT) ».

ARTICLE 2**BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à créer une grande affectation récréo-touristique dans la municipalité de Saint-Agapit, afin de permettre l'implantation d'un camp scout. Ce projet profite aussi de l'occasion pour mettre à jour la liste des secteurs affectés « récréo-touristiques » sur le territoire de la MRC.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4**CRÉATION D'UNE AFFECTATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE**

- 4.1 La carte 25 « Les grandes affectations du territoire » du Livre IV du SADR est modifiée de telle sorte qu'une affectation récréo-touristique soit ajoutée dans la municipalité de Saint-Agapit sur une partie du lot 3 638 996, tel qu'illustré sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « après modification », jointe en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 4.2 L'article 2.4 du Livre I est modifié en remplaçant le premier paragraphe par ce qui suit :

« Cette affectation découle de la troisième grande orientation du SADR, *Développer les potentiels touristiques du milieu*, dont un des objectifs est de *Favoriser le développement du tourisme rural, de l'agrotourisme et du récréo-tourisme*. Les affectations récréo-touristiques permettent la

réalisation de loisirs extérieurs. Les affectations récréo-touristiques présentent sur le territoire de la MRC sont les suivantes :

- Un terrain de golf à Saint-Janvier-de-Joly;
- Une colonie de vacances à Saint-Janvier-de-Joly;
- Un terrain de golf à Saint-Gilles;
- Un centre équestre à Dosquet;
- Un camp scout à Saint-Agapit dont toute construction ou activité réalisée dans le milieu humide en place devra faire l'objet d'une attention particulière quant à sa conformité légale et réglementaire. »

ARTICLE 5

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté le 10 janvier 2018

Normand Côté, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général

Copie conforme certifiée par

Stéphane Bergeron

Directeur général

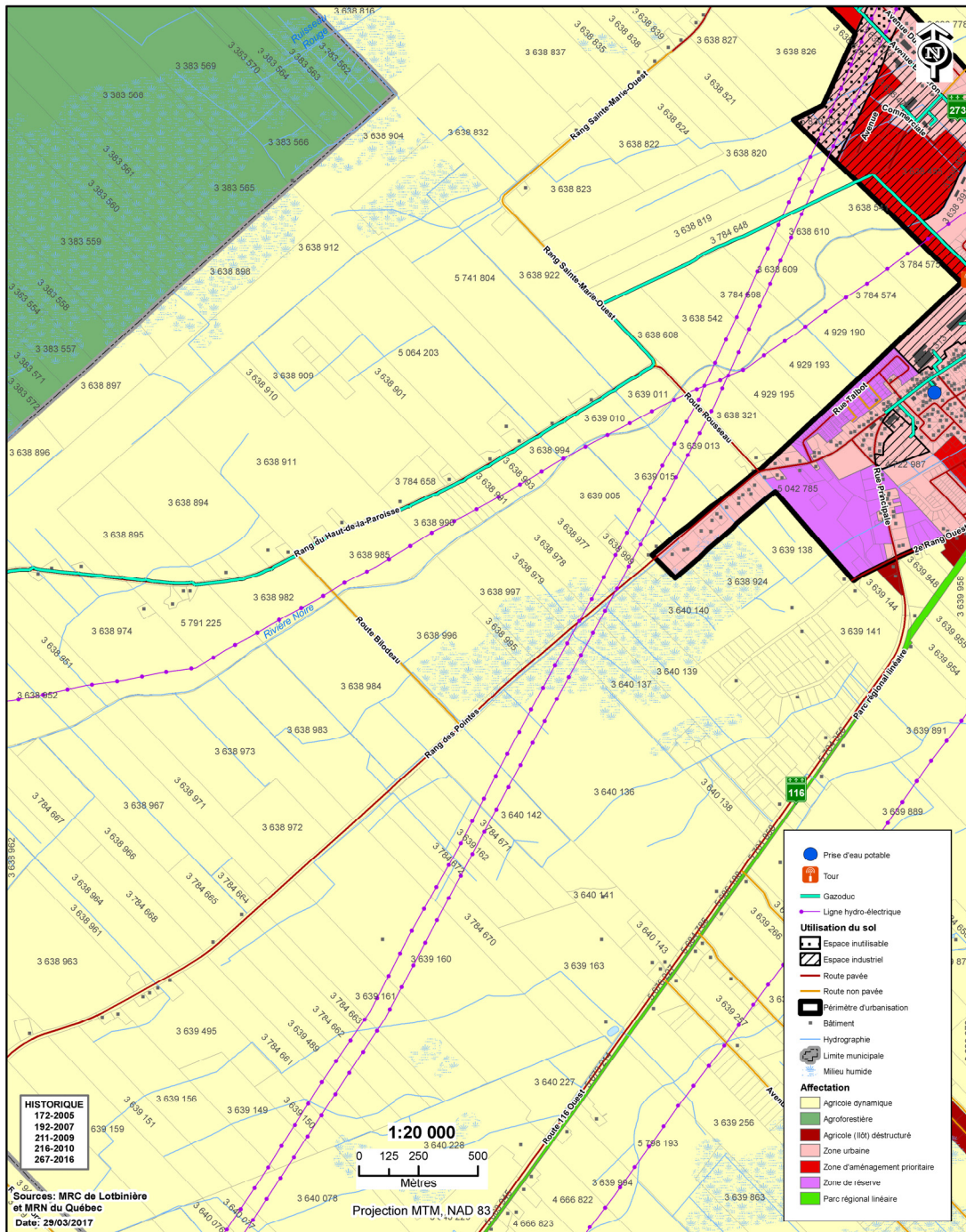
Ce _____ ème jour de janvier 2018

ANNEXES

EXTRAITS DE LA CARTE 25 « LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE »

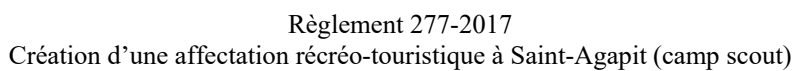
- Extrait de la CARTE 25 ; - avant modification
- Extrait de la CARTE 25 ; - après modification

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - AVANT MODIFICATION



Règlement 277-2017
Création d'une affectation récréo-touristique à Saint-Agapit (camp scout)

MRC de Lotbinière – 10 janvier 2018



MRC de Lotbinière – 10 janvier 2018